

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02955

Numéro SIREN : 514 532 647

Nom ou dénomination : 3V

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt 13539

« 3 V »

S.A.R.L. au capital de 3.000 €
Siège social : 16 Rue Pierre Métairie
(78120) RAMBOUILLET
514.532.647. R.C.S. VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt quatre ,
Le 04 juin, à 19 heures,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SARL « 3 V » au capital de 3.000 € divisé en 300 parts, a été réunie sur convocation de Monsieur Julien VILLEROT, associé-gérant, faite conformément à la Loi et aux statuts.

Sont présents :

• La société « A.J.M », associée propriétaire de cent parts, ci	100
représentée par son gérant, Monsieur Michel VILLEROT,	
• Monsieur Julien VILLEROT, associé propriétaire de cent parts, ci	100
• Monsieur Adrien VILLEROT, associé propriétaire de cent parts, ci	<u>100</u>
Total des parts	<u>300</u>

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Monsieur Adrien VILLEROT, associé-gérant.
Monsieur Michel VILLEROT, fait fonction de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants .

- Rapport de la gérance ;
- Démission du mandat de co-gérant de Adrien VILLEROT;
- Questions diverses.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts,
- Son rapport,
- Le projet des résolutions,

Monsieur Adrien VILLEROT présente son rapport, et expose à l'assemblée les raisons qui l'amènent à démissionner de son mandat de cogérant, afin de se concentrer sur la société « Bel Habitat »

Puis après avoir délibéré, les associés ont adopté les résolutions suivantes.

✓

[Signature]

AV

Première résolution :

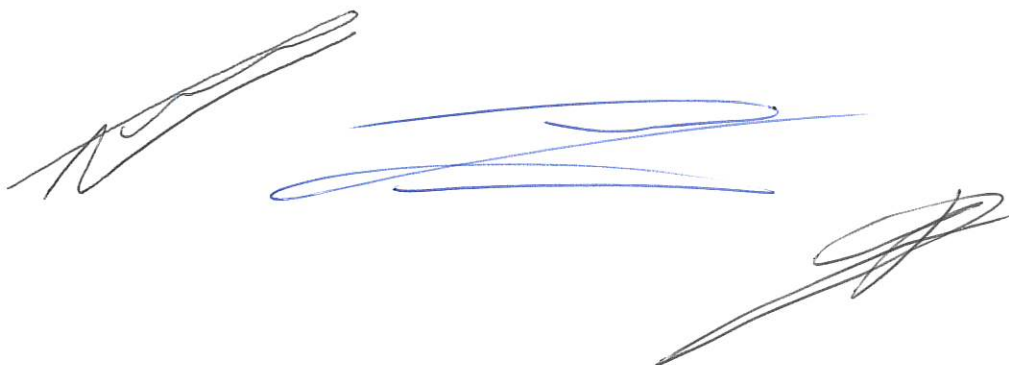
L'Assemblée prend acte du désir de Adrien VILLEROT d'être déchargé de son mandat de cogérant, souhaitant se concentrer sur la société « Bel Habitat » située en Loire-Atlantique 44 ».

L'assemblée décide de ne pas le remplacer et la société « 3V restant à l'avenir gérer par Julien et Michel VILLEROT.

Deuxième résolution : Formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, pour effectuer les formalités qu'il appartiendra.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal a été établi et signé après lecture par les associés.

Three handwritten signatures in blue ink are visible. The first signature on the left is a stylized, cursive mark. The middle signature is a more complex, flowing cursive script. The third signature on the right is a bold, cursive mark.